

ÉCOLE

- maternelle
 élémentaire
 primaire

La PLAINE TIGNIEU-JAMEYZIEU

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**CONSEIL D'ÉCOLE****PROCÈS-VERBAL****RÉUNION DU 10 NOVEMBRE 2017**

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ	
Directrice de l'école – Présidente : Xavière JACQUIER	x		
Maîtres de l'école			
ALBERTIN Christine	X		
BAVU DIT BRAVET Cindy		x	
BELHERIR Chérazade	X		
BENEDETTO Christine	X		
BERT Alexandra	X		
BOURDAIS Sylvie	X		
CHEDIN Catherine	X		
CLEUX Lucie	X		
COLON Adeline	x		
DUMAS Monique	x		
DURET Julien	X		
FERRARI Sandrine	X		
GRANDMOUGIN Charline	x		
GRANGE Thierry	X		
PERONA Emilie	X		
PETIT Stéphanie		x	
SIMONIN Ingrid	x		
Représentant du R.A.S.E.D. :		x	
Représentants des parents d'élèves titulaires			Suppléants assurant un remplacement
BRAND Stéphanie		x	AIT OUABACH Siham (présente)
CHOUIBA Fadoua	x		AIT OUHAMOU Keltoum (présente)
CROS Laëtitia		x	BOUILLEUX Valérie (excusée)
DEBIESSE Samira	X		DRUON Ahlem (présente)
DEVAUX Louisa-Eve	X		MARY Adeline (excusée)
DJELLAL Sophie	X		
HOYRUP Clémence	x		
MILIA Amandine		x	
MOUSLI Nassera	X		
PARIS Stéphanie	X		
REYMOND-TEIXEIRA Emmanuelle	X		
TRONVILLE Fabienne	X		
UGOLINI Stéphanie	X		
UNAL Pervin		x	
WALOCQ Sophie	X		
Inspecteur de l'Éducation Nationale : Laurent MOUTARD		x	
Maire de la Commune ou son représentant : IMBERDISSE Max	x		
Conseiller Municipal : GAROFALO Nathalie	X		
Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : CHERPE Annick		x	
VOIX CONSULTATIVE			
Membre du R.A.S.E.D. :		x	
A.T.S.E.M. : Mme Nerguizian		x	
Personnes invitées au titre du TAP : ESSOUSSI Kalhil et Virginie BEL	X		

<u>PLAN</u>		
1- Installation du Conseil d'école 2- Bilan de rentrée 2.1- L'équipe pédagogique 2.2- Effectifs 3- Règlement scolaire et charte de la laïcité 3.1- Règlement intérieur 3.2- Charte de la laïcité	4- Plan Particulier de Mise en Sécurité 5- Projet d'école 5.1- Axes, bilan et perspectives 5.2- Organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires	6- Projets pédagogiques 6.1- Primaire 6.2- Maternelle 6.3- Élémentaire 7- Bilan financier coopérative scolaire 8- Questions des représentants des parents d'élèves

1- Installation du conseil d'école

1.1 - Résultats des élections

510 inscrits / 136 votants / Taux de participation de 26.67% / 15 sièges de titulaires pourvus / 5 sièges de suppléants pourvus. Tour de table. Remerciements aux parents qui ont bien voulu se présenter aux élections des représentants de parents d'élèves. M. MOUTARD (Inspecteur de l'Education Nationale) est excusé.

1.2 - Rôle et attribution du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Ainsi, il :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- et, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

2- Bilan de rentrée

2.1 - Présentation de l'équipe pédagogique

Tous les postes étaient pourvus à la rentrée / 6 personnes nouvelles (Mmes BELHERIR, BAVU DIT BRAVET, PETIT, PERONA, BERT et M DURET) / Mme GRANDMOUGIN, titulaire remplaçante de l'école, a été affectée sur le mi-temps de Mme PETIT en remplacement de Mme PONCET actuellement en congé.

Une ATSEM par classe (6 car complément de temps partiel) et une ATSEM ULIS.

Une aide-administrative à la direction, Mme DI RUSCIO -> jusqu'à fin juin (contrat renouvelé).

Cours EILE (Enseignement International des Langues Etrangères) et ELCO (Enseignement des Langues et Cultures d'Origine) pour le turc et l'arabe mais annulation du cours de portugais faute d'inscrits.

Le mercredi de 13h00 à 15h00 pour le Turc et de 13h30 à 15h00 pour l'arabe, dans les classes de Mmes Simonin et Cleux.

En revanche, il aura fallu attendre le 16 octobre pour avoir une AVSCO en ULIS, Mme MOUSSIER Valérie.

2.2 - Effectifs :

L'école maternelle accueille 137 élèves (129 l'an passé) et l'école élémentaire 238 élèves (223 l'an passé) + 12 en ULIS soit 250 élèves. 375 élèves (hors ULIS) donnant une moyenne de 26.78 élèves par classe (25,14 l'an passé). Onze élèves sont porteurs de handicap et sont accueillis dans des classes dites ordinaires, avec AVS, mais pas toujours avec le nombre d'heures alloué.

La scolarisation des TPS en janvier est évoquée. Les conditions d'accueil ne sont malheureusement pas réunies : places déjà insuffisantes dans les dortoirs comme au restaurant scolaire pour les élèves de PS présents, effectifs tendus. Le problème de certains élèves de MS qui ne peuvent pas faire la sieste en début d'année est également soulevé par les parents d'élèves présents.

3- Règlement scolaire, règlement intérieur et charte de la laïcité

3.1 - Règlement intérieur

Le document en vigueur a été distribué à toutes les familles en début d'année.

Ce règlement intérieur est établi par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement départemental des écoles maternelles et des écoles élémentaires publiques de l'Isère. Néanmoins, ce règlement départemental est désormais remplacé par la circulaire du 09/07/2014, consultable à l'école. Nous sommes dans l'attente de nouvelles dispositions propres aux écoles maternelles et élémentaires publiques de l'Isère.

Est demandé à l'assemblée s'il y a des points particuliers à aborder.

Les horaires sont rappelés. Fermeture des portes à 8h30 et 13h15.

Avec la mise en sécurité de l'école par la pose d'un digicode, il est demandé aux parents de se conformer aux horaires prévus dans le règlement intérieur. L'utilisation de ce dispositif a déjà fait ressortir quelques dysfonctionnements : parents ne respectant pas les horaires, portillon laissé ouvert soit à l'entrée soit à la sortie, parents présents dans les couloirs voire dans les classes de maternelle sur le temps périscolaire. Il est demandé instamment à chacun de respecter et faire respecter les consignes de sécurité. La sécurité des enfants est l'affaire de tous et chacun doit faire preuve de vigilance.

Faire le point sur l'ouverture du portail côté enseignant (cf mail de la mairie en date du 19/10/2017) : le maintenir fermé sur le temps de présence des enfants (7h20/18h30) et le laisser ouvert après 18h30 en cas d'occupation de la salle Marie Laurencin.

Réponse par rapport à des parents disant qu'il n'est pas logique que tout le monde connaisse (parents et enfants) le code de sortie. Il est précisé que la sécurisation a pour objectif de filtrer les entrées et ne pas empêcher une sortie facile. C'est déjà le cas des issues des bâtiments : difficulté pour entrer mais facilité pour sortir.

Les modalités concernant les APC (Activités pédagogiques Complémentaires) sont précisées.

Ce règlement intérieur est approuvé à l'unanimité des membres.

3.2 - Charte de la laïcité (présentée par le ministre le 9 septembre 2013) est affichée dans l'école. Elle a été distribuée, par l'intermédiaire des cahiers de liaison, à toutes les familles, durant la semaine. On y rappelle que la transmission des valeurs de la République est une mission confiée à l'École par la Nation.

En 15 articles, la charte met l'accent sur l'importance de la laïcité pour le vivre ensemble autour de valeurs communes et pour la liberté d'expression de chaque conscience. Elle explicite sa solidarité avec la liberté, l'égalité et la fraternité, dans la République et dans le cadre de l'École.

4- PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité

Exercice évacuation incendie réalisé le 11 octobre en maternelle et le 13 octobre en élémentaire. La nouvelle installation du côté de l'ancienne bibliothèque rend très audible l'alarme par tous cette fois.

Exercice PPMS attentat-intrusion, avec pour objectif de se cacher, réalisé le 19 octobre dans les deux bâtiments simultanément. Il en résulte les remarques suivantes : nécessité de mettre en place des molettes pour fermer les portes des classes et des dortoirs de la maternelle ; numéroter les portes des classes des 2 bâtiments ; fournir un téléphone portable afin de recevoir des appels en BCD puisque les sans fils des 2 écoles n'ont pas une portée suffisante ; stores extérieurs défectueux à réparer à l'élémentaire ; présence de portes entièrement vitrées et sans stores dans certaines classes ; utiliser l'alarme intrusion qui existe déjà dans les 2 bâtiments au lieu de recourir à l'alerte par texto.

5- Projet d'école 2014-2018

5.1 – Axes de travail, bilan et perspectives

Présentation du PE validé en juillet 2014 par l'IEN : 4 axes de travail

Axe 1 : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun et notamment les compétences langagières, à l'oral comme à l'écrit. Cet axe demeure essentiel car le langage est de plus en plus approximatif, les élèves ayant souvent recours à des termes génériques.

Axe 2 : Education culturelle et artistique, sportive et humaniste : renforcement du parcours culturel de l'élève et mise en place d'un outil commun (classeur culturel). Nous constatons un intérêt grandissant pour les matières artistiques ainsi qu'une "attitude" de spectateur et de visiteur de plus en plus adaptée.

Axe 3 : Réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers :

- en repérant le plus rapidement possible les élèves en difficulté ;

- en agissant :

- par la mise en place d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) ;
- par la mise en place d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ;
- par la différenciation et le tutorat au sein de la classe ;
- durant les APC (détaillées au point 5.2) ;
- grâce à l'intervention du RASED ;
- par le recours aux stages de remise à niveau.

Toutes ces modalités d'organisation de la prise en charge de la difficulté scolaire sont effectives dans les classes et les résultats aux évaluations "Fluence" sont en progression. L'action est à poursuivre. (Fluence : travailler la rapidité et la fluidité de la lecture)

Axe 4 : Vie scolaire (relation école-familles, communication, partenariat) :

Rendre cohérentes les règles dans tous les moments du temps scolaire par la mise en place d'un outil commun ; Le référentiel commun des règles de vie est effectif du CP au CM2 et élargé par la majorité des parents.

Améliorer le lien école/familles pour aller vers une plus grande implication de ces dernières dans la vie de l'école. Les rencontres organisées avec les parents ont eu un effet très positif sur le climat général et la relation de confiance en particulier. Nombreux sont les parents à participer à l'accompagnement des élèves en sortie scolaire ou même à passer des agréments spécifiques. Pour autant, le nombre de parents présents aux réunions de rentrée demeure stable. C'est donc une action à poursuivre et à développer par la mise en place d'un "Espace Parents". Un Café des Parents existe déjà, créé par les parents délégués l'année dernière. L'action va être prolongée afin que tous ceux qui le souhaitent se sentent suffisamment en confiance pour s'y rendre.

Un nouveau projet d'école est en cours de rédaction.

5.2 - Mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Le volume horaire légal consacré par chaque enseignant aux APC est de 36 heures.

Ces APC peuvent être proposées aux élèves dans trois directions : apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ; apporter une aide au travail personnel ; permettre la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Un projet d'organisation a été soumis à l'IEN et a été validé. Les modalités sont définies dans le règlement intérieur. Les élèves y assistent sur proposition des enseignants et avec l'accord de leurs parents. Les enseignants précisent qu'en cas de refus d'une famille, le dialogue avec cette dernière permet dans la plupart des cas de rendre effectif ce temps d'APC.

6- Projets pédagogiques

6.1 – Primaire :

Pour toutes les classes de l'école, 2 intervenants en **musique**, Rozenn URBAIN et Sylvain CATHIARD (rémunérés par la commune) à raison de $\frac{3}{4}$ h à 1 h par classe. Les interventions sont organisées par trimestre ou semestre. La thématique est commune cette année à toutes les classes de l'école : la musique et la danse « FOLK ». L'école de musique procède en ce moment au recrutement d'une personne en remplacement de Rozenn URBAIN.

Prix Nord-Isère des jeunes lecteurs : toutes les classes de la petite section au CM2.

6.2 - Maternelle :

- Projet « **Ecole et cinéma** » pour les 5 classes : 2 films dans l'année. A ne pas confondre avec la sortie parfois proposée aux élèves, au moment des vacances de fin d'année, décidée par l'équipe en fonction de l'intérêt pédagogique de certains films et financée par la Mairie.

- D'autres initiatives sont à l'étude, telles que l'exploitation de la mare pédagogique et/ou la création de jardins pédagogiques, mais elles ne seront détaillées qu'au prochain conseil d'école en fonction de l'avance de chacune.

6.3 - Élémentaire :

École à la mairie / Remerciements :

- Services techniques : disponibilité, réactivité, efficacité.

- 3 classes ont été dotées d'un tableau blanc interactif, ce qui porte leur nombre à 9 sur l'école. Il ne manque plus que l'ULIS, l'enseignant ayant préféré laissé la priorité à ses collègues de l'élémentaire avant de pouvoir être lui-même équipé. Les enseignantes de maternelle formulent à leur tour la demande auprès de la mairie.

- Les travaux réalisés entre les deux classes de Mmes Cleux et Simonin, cet été, ont été très appréciés.

- Le « Fruit à la récré » a recommencé dès septembre et s'arrêtera en décembre lors de la période hivernale, pour reprendre au printemps.
- TAP : les enseignants et les parents s'accordent pour souligner l'excellence des relations avec l'équipe. Les parents précisent d'ailleurs que les remarques qu'ils ont pu faire ont toujours été entendues. Le travail mené depuis le lancement de cette action dans le cadre des différentes activités est de grande qualité.
- Elections des représentants des élèves au conseil municipal des enfants : Les enfants de CM1 et CM2 ont élu leurs délégués au Conseil Municipal des Enfants. Ce travail est très intéressant à tout point de vue (fonctionnement de la démocratie, débat d'idées,...) 2 élèves / classe + 2 suppléants à la Plaine comme au Village. L'action se poursuit désormais au collège.

Projets :

Intervention de M. Grange au sujet de l'inclusion des élèves de l'ULIS : ces derniers sont désormais affectés à une classe de référence et participent, à ce titre, aux projets de ladite classe.

- **Décloisonnement Lecture** en période 1 : les classes de Mmes Dumas, Perona, Cleux, Chedin et Simonin ont travaillé en collaboration avec Mme Blanc, maîtresse E ; tous les élèves y ont participé, en groupes de niveaux de lecture compréhension, de rapidité de lecture, de lecture oralisée, à raison de 4 fois par semaine. Projet certainement repris en période 3. Décloisonnement très positif.

- « **Ecole et cinéma** » : 6 classes (les élèves de cycle 2 + classe de CE2/CM1 de Mme PERONA) visionneront 3 films qui permettront un travail en classe.

- **Orientation** : cycle réalisé en début d'année ; 10 classes (du CP au CM2) ont travaillé dans l'enceinte de l'école et ont finalisé le projet à Verna au cours d'une sortie à la journée. Le coût des bus a été pris en charge par la coopérative scolaire. Remerciement tout particulier aux parents ayant encadré ce projet : efficacité et bonne humeur étaient au RDV.

A noter : Problème récurrent des attestations d'assurance scolaire/grande patience et implication de l'équipe pédagogique.

- Une demande sera faite à la **BPDJ** (Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile) dans le cadre des dangers de l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux. Les enseignants de CM2 prépareront leurs élèves en prenant appui sur des ressources mises à disposition par les gendarmes. Ces derniers reviendront leur faire passer un test pour l'obtention du permis et la remise officielle de celui-ci.

- **Art'chitecture** : les enseignants des classes de cycles 2 et 3 participeront à 2 journées de formation sur ce thème les 13 et 14 novembre et décideront des suites à donner en terme de projet à conduire. Les détails seront donc exposés au prochain conseil d'école.

- Cycle **piscine**, à Villefontaine, du 11 décembre au 18 mars, le lundi matin, piscine Saint Bonnet : tous les élèves de CP. Remerciement tout particulier aux parents volontaires qui ont suivi ou qui vont suivre la session d'agrément : 8 nouveaux parents + 1 maman d'élève de la classe de M Grange qui avait déjà son agrément + 3 ou 4 parents volontaires pour les vestiaires prêts à se déplacer avec leur propre voiture. Un planning sera établi pour les parents.

- **Liaison Ecole/Collège** : 3 types d'instances :

Conseils Ecole/Collège : 2 par année, avec des représentants du collège et des représentants de chaque école du secteur / réflexion pédagogique autour de la continuité des apprentissages et notamment au cycle 3.

Conseils de cycle 3 : 2 à 3 par année / sont présents les professeurs du secondaire en charge des élèves de 6^{ième} et les professeurs des écoles en charge du CM1/CM2 ; sont débattues des problématiques communes (le climat scolaire, les progressions, les aides apportées, le suivi individualisé des élèves etc...).

Les jumelages : Mme Bert et M. Duret sont engagés cette année dans un projet Mathématiques avec un collègue du secondaire (défis mathématiques par petits groupes associant élèves de CM2 et de 6^{ième}).

A noter que M Perroton, Principal Adjoint du Collège P. Cousteau, est venu présenter l'établissement aux parents de CM1 et CM2 lors des réunions de rentrée. De plus, les élèves de CM2 assisteront à une matinée de cours, dans les conditions d'élèves de 6^{ième}, le 23 novembre.

- **Classes transplantées** : 4 classes sont concernées (Mmes Simonin, Ferrari, Cleux et Chedin) ; du 14 au 18 mai 2018, à la montagne : découverte d'un milieu qui n'est pas familier (Ligue de l'enseignement de l'Isère).

Les enseignants demandent aux parents d'encourager les familles à laisser partir leur enfant. Choix délibéré de ne pas choisir de parents d'élèves accompagnateurs afin de ne pas avantager certains enfants. Les élèves d'ULIS sont là encore inclus dans le projet, dans la mesure de ce qui est envisageable pour chacun d'entre eux.

L'APA est prête à verser 1500 €. Les enseignants remercient la mairie pour l'accueil très favorable réservé à ce projet et pour leur importante participation financière. Une réunion d'information est proposée aux parents concernés vendredi 17 novembre.

7- Bilan coopérative scolaire

Le bilan des coopératives scolaires est transmis aux parents et à la mairie.

8- Questions des représentants des parents d'élèves

8.1 – Parents aux enseignants :

- **Les sorties** : quels projets ? Pourquoi sont-ils très différents de ceux de l'école du Village ?

Les enseignants rappellent que leurs choix sont toujours motivés par le projet pédagogique de l'école.

Les parents présents estiment, quant à eux, que la liste des réalisations en cours atteste de l'implication de l'équipe et déclarent avoir tous les éléments de réponse.

- **La récréation** (organisation, surveillance, gestion des conflits) : quelques parents ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'élémentaire notamment. Des remarques avaient déjà été faites l'année dernière et prises en compte par l'ajout d'un enseignant de service dans la cour de l'élémentaire.

Pour rappel :

Tous les enseignants de maternelle se rendent dans la cour avec leurs élèves.

En élémentaire, 5 enseignants sont de service à chaque récréation, 3 dans la grande cour et 2 sur le plateau. Ils sont évidemment de surveillance mais sont aussi des personnes ressources en cas de problème. A ce titre, il est rappelé qu'un incident doit toujours être porté à la connaissance des enseignants de service. Il sera ainsi plus facilement géré.

8.2 - Parents à la mairie :

Des parents présents pensent n'obtenir certaines informations qu'après les parents du Village. M Imberdisse rappelle la volonté de chaque adjoint de traiter également tous les parents d'élèves.

La prochaine commission scolaire se tiendra le 14/11/2017.

Le comité de pilotage aura lieu quant à lui le 16/11/2017. Il y sera débattu des rythmes scolaires et notamment du retour du sondage organisé par la mairie auprès des familles.

- Les **rythmes scolaires** : au prochain conseil d'école, vote à bulletin secret. Si le résultat est compatible avec le résultat du sondage des parents, la DSDEN entérinera. Dans le cas contraire, la DSDEN tranchera.

- La **sécurité et la courtoisie** dans et à proximité de l'école : parking, square, portillon (et son code), dégradations extérieures, attente à la sortie de l'école (aucune protection contre les aléas climatiques, manque de sécurité entre la route et le trottoir devant le portillon).

Aucun commentaire n'a été émis.

Fin de la réunion : 20 h 30

Prochain conseil d'école prévu le **mardi 6 février 2018**